



8.7

DEC_0002_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

ACHAT D'UN VÉHICULE 4X4 BRIGADE VERTE MONTFORT SUR RISLE

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.1111-4, L.2122-1, et R.2122-1 du Code de la Commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter un véhicule 4x4 pour les travaux forestiers et agricoles, les déplacements sur chemins non revêtus (étroits, 90 % forestiers, gras en hiver et zones humides),

CONSIDÉRANT que la Brigade Verte de Montfort Sur Risle de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a besoin d'un véhicule pour leur travail quotidien,

CONSIDÉRANT l'offre d'achat émise par le garage EDOUIN pour un Ford Ranger Super Cabine,

Le Président décide de signer la proposition de la société KARL EDOUIN, Zone Artisanale du Mouchel, 27300 NASSANDRES SUR RISLE, en date du 10 décembre 2025 pour l'achat d'un véhicule Ford Ranger Super Cabine 2.0 Ecoblue 170 S&S Limited Diesel Blanc, nécessitant les besoins de la Brigade Verte de Montfort Sur Risle de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle.

Le montant de l'offre s'élève à 29 900€ TTC,

Fait à Pont-Audemer, le 05/01/26

Le Président

Francis COUREL

